

Etaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT, conseillers.

Absents excusés : Albane VIDELIER, pouvoir à Patrick NEILZ.

Absents : /

Secrétaire de séance : Alain PERROT

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Alain PERROT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Non préemption parcelles : Non préemption parcelles (non bâti) :

▪ AH 19	Le Vernois	78 a 30 ca
▪ 29	Sur les Vernes	16 a 09 ca
▪ 45	Sur Roussot	31 a 55 ca
▪ 76	La Mouille	09 a 83 ca
▪ 83	La Mouille	40 a 74 ca
▪ 85	La Mouille	46 a 40 ca
▪ 92	La Mouille	07 a 24 ca
- Rappel : Exposition sur l'Ethiopie par Mme Germaine PLESSY est prévue du 23 octobre au 7 novembre prochain.
- Des coupures d'électricité ont été annoncées par Enedis pour réparations suite à la tempête de la nuit du 19 au 20 octobre derniers.
- L'alimentation en éclairage du "local des boulistes" devra être vérifiée en vue des différentes manifestations à venir.
- La réparation de la conduite d'eau "En Courchamp" entre les bâtiments agricoles et la station de pompage est en cours par ECLA. (tuyau mal enterré et endommagé).
- Mme MAITRE, chargée du ménage à la Mairie est en arrêt de travail.

- Piège à sédiments de Vatagna : nettoyage à effectuer sur les deux grilles ; le site est à déboiser pour accéder ; coût : 280 € pour location d'une pelleteuse + heures du service Commun. Début : semaine prochaine.
- Un drainage et à effectuer en amont du chemin du Salot suite à l'acquisition par la Mairie de Conliège d'un grand terrain en aval, régulièrement envahi par des eaux qui descendent depuis le côté droit situé sur Montaigu. Travaux à réaliser après contact avec le propriétaire de la parcelle.

Rencontre avec le Maire et les Adjointes à la Chambre d'Agriculture sur le dossier du GAEC du Serein en présence du SIAAL et de Mme Combe. Ce temps d'échange a permis de clarifier les positions de chaque partie et d'envisager une perspective répondant aux exigences et besoins de chacun Travail à poursuivre avec la réalisation de la D.U.P pour déterminer la zone de protection du captage des eaux. Ceci était sollicitée depuis 2012. Elle a été lancée par ECLA qui a désormais la compétence eau.

- M. Canivet informe que l'installation de la fibre chez lui nécessite la taille d'arbres qui gênent son passage. Une évaluation avec Willy va avoir lieu rapidement.
- Harold est revenu avec ses moutons. Il a trouvé une solution lui évitant la construction d'un tunnel pour ses brebis. Il cherche un lieu pour confectionner ses fromages. Le maire lui a fait visiter la cuisine de la salle des fêtes, seul endroit pouvant convenir sous réserve d'accord du service d'hygiène. Elle ne serait utilisable que du lundi au vendredi ce qui lui implique de s'organiser différemment le week-end. L'équipe municipale a à cœur de pouvoir maintenir cet éleveur sur la commune
- Suite à une évacuation mal raccordée, la cave de M. Debruères rue Franche est régulièrement inondée par l'eau du toit de l'Eglise. Une visite a été effectuée afin d'évaluer les travaux, nous allons solliciter soit des artisans soit le service commun d'ECLA.
- La réunion concernant l'aménagement du Parc Municipal devrait pouvoir se réaliser fin novembre début décembre le calendrier est très serré durant cette période.
- Cérémonie du 11 novembre à 11 heures : la fanfare de Conliège n'a pas été sollicitée. Nous contacterons Jean-Louis BOUVIER afin de savoir s'il est disponible. Il faudra trouver une sono.
- Vente du groupe électrogène : Julien se charge de trouver une batterie.
- "Corvées" à prévoir : vider le local des pompes. Soit en sollicitant un ferrailleur soit en louant un camion. Un contact a été avec M. ROY, artisan résidant dans le village pour envisager ce travail par son intermédiaire.
- Cabane de Vatagna, près du lavoir. Prévoir de la vider et de dégager le lierre de la vigne qui la couvre. Elle pourrait être utilisée comme garage par un habitant de Vatagna.

- L'ancienne école maternelle a été vidée sauf l'ancien bureau. Christine se charge de contacter les Archives départementales pour tirer parti des livres – codes divers.
- Point finances : sur 2021 (sans prendre en compte les antécédents), il apparaît un excédent de fonctionnement de 43 000 €. Sur la section investissement un déficit de 19 000 € (le règlement de la vente de la cure n'est pas encore comptabilisé). L'année n'est pas terminée, des dépenses et recettes sont en cours sur les 2 sections. Les résultats définitifs ne seront visibles qu'après le 31 janvier 2022.

3 - VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.331-14 ;

Vu la délibération du 6 octobre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide d'une taxe d'aménagement de 2 % sur l'ensemble de la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

Vote : 11 voix pour

4 - LABELLISATION DE PARCELLES EN ESPACE NATUREL SAUVEGARDE

La politique Espace Naturel Sensible (ENS) **est une politique non réglementaire** de compétence Départementale. Elle vise à préserver et à gérer des milieux naturels remarquables et/ou menacés tout en les valorisant auprès du public, lorsque la sensibilité des milieux permet leur fréquentation.

Financés par la part départementale de la Taxe d'aménagement, les ENS se déclinent sous la forme de sites labellisés ENS par le Département. Le Département est alors en mesure de mobiliser des moyens financiers et techniques satisfaisants à sa politique ENS et accompagnant le gestionnaire du site (politique foncière et droit de préemption, connaissance et gestion du patrimoine, ouverture au public et valorisation de site, éducation à l'environnement).

Le réseau de pelouses sèches du Sud Revermont a été ciblé à ce titre comme enjeu prioritaire départemental. Une animation locale est réalisée par Jura Nature Environnement.

Ce réseau présente un enjeu patrimonial à l'échelle régionale identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, étant situé entre les pelouses des monts de Gy au nord, des monts Dijonnais à l'ouest et des pentes du Revermont et de la Petite Montagne au sud. En termes de trames écologiques, ce réseau est donc un nœud important pour permettre le déplacement d'espèces végétales et animales typiques de ces habitats naturels devenus rares. La disparition préoccupante de ces

habitats frappés par la déprise agricole de ces 60 dernières années engendre une perte écologique majeure pour le département du Jura mais également pour les départements voisins.

Leur inscription en ENS n'aura pas de conséquences contraignantes pour les exploitants agricoles, sinon le maintien de pratiques extensives favorables aux habitats naturels, à leur flore et à leur faune que la commune veut préserver. Par ailleurs, cette inscription en ENS permettra à la commune, là où cela se justifierait, de mobiliser des moyens pour intervenir en faveur des espaces naturels et de la biodiversité, aux côtés des exploitants de ces parcelles. Aussi, et en concertation avec ces dernier, la commune améliorera le cadre de vie et permettra à la population de profiter de son patrimoine naturel.

Ainsi, soucieuse de collaborer à ce réseau de pelouses sèches du Sud Revermont, la commune de Montaigu souhaite proposer les propriétés suivantes à la labellisation en Espace Naturel Sensible au Département :

- La roche Marine :	Parcelle AB 71	11 865 m ²
- Sur le Mont :	Parcelle AN 42	76 710 m ²
- Le Mont des Tartres	Parcelle AO 253	64 350 m ²
- La Doit	Parcelle AN 190	22 170 m ²
- Côte du Mont Pôle	Parcelle AN 15	134 470 m ²

Vote : 11 voix pour

5 - VENTE DE PIERRES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des demandes de messieurs :

- Costa BARRIOS pour l'acquisition de pierres qui encombrent le chemin de Bouchat
- Julien CAUQUIL pour l'acquisition de pavés carrés gris qui encombrent le chemin de Bouchat

Proposition de faire 2 lots de pierres à 60 € chacun.

Le premier sera vendu à monsieur Costa BARRIOS en résidence secondaire à Montaigu ;

Proposition de faire 3 lots de pavés à 50 € chacun. Le premier sera vendu à Monsieur Julien CAUQUIL.

Vote : 11 voix pour

6 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que des jeunes en BTS en lien avec l'association de lutte contre la mucoviscidose souhaitent, la gratuité de la salle des fêtes dans le but d'organiser un évènement afin de sensibiliser et récolter des fonds pour vaincre la mucoviscidose.

Au programme : journée d'animation avec jeux, parcours, vente de gâteaux et jus de fruits, concert le soir. Les bénéfices serviront à la recherche pour vaincre la mucoviscidose.

Cette journée aurait lieu le samedi 11 décembre 2021.

Vote : 11 voix pour la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement lors de cette journée. Le règlement de la salle des fêtes devra être respecté pour les points de nettoyage, caution et assurance.

Autre demande : cours de yoga / gym : 10 € par séance

7 - PACTE DE GOUVERNANCE D'ECLA

L'objectif de ce pacte est de rationaliser la gestion de la communauté d'agglomération.

Vote : 11 voix pour

8 - QUESTIONS DIVERSES

Mardi 2 novembre de 10 h à 12h à la Salle des Fêtes aura lieu une réunion animée par Pierre CHAVON dans le cadre de la Défense de la Vallée de la Vallière en présence des porteurs de projets et des exploitants actuels sur la vallée de la vallière.

Le Maire a eu un contact avec le nouveau directeur de l'IME qui propose de renouer des contacts avec son établissement. A suivre.

AGATE Paysages qui intervient sur la commune souhaite se voir confier des travaux plus valorisants. Le maire propose la réfection de murs.

Suite à l'enquête auprès de la population concernant la circulation dans le village une réunion publique aura lieu le mardi 2 Novembre à 20h à la salle des fêtes.

Le maire,
Patrick NEILZ

